

Information concernant la nouvelle QUALAB – obligation d'enregistrement pour les laboratoires médicaux

L'Association suisse pour le développement de la qualité dans les laboratoires médicaux (QUALAB, www.qualab.swiss) crée des concepts et des programmes pour le développement de la qualité dans les laboratoires médicaux (qualab.swiss, « à propos de nous »).

L'Association pour le contrôle de qualité médical (MQ) n'est pas un membre de l'association Qualab. Mais MQ est représentée dans le pool d'experts de la Qualab.

Suite à une réorganisation, l'association Qualab a décidé que tous les laboratoires médicaux devaient s'enregistrer sur qualab.swiss. Dorénavant, l'association Qualab vérifiera sur ce site Internet si les laboratoires médicaux suisses appliquent toutes les mesures d'assurance qualité obligatoires.

L'Association pour le contrôle de qualité médical MQ a conclu un contrat avec l'association Qualab, en vertu duquel nous nous engageons à transmettre électroniquement les certificats annuels à la plateforme Qualab. Cette procédure est prévue dans le règlement d'organisation de notre association, point 4.6, et évite aux membres de notre association d'avoir à saisir eux-mêmes ces données dans la plateforme.

Étant donné que la Qualab et MQ sont deux organisations différentes, il est nécessaire que les membres de MQ s'inscrivent sur le site Internet de la Qualab et nous fournissent le numéro GLN du laboratoire.

En raison des frais d'enregistrement, l'association Qualab se financera dorénavant ellemême. Dans le budget annuel de la votation générale, MQ indique le montant versé à la Qualab. Le budget annuel montre que nous avons versé à la Qualab un montant de CHF 20 par participant. Si ces frais disparaissent, nous ajusterons notre cotisation de membres.

Meilleures salutations

Votre équipe MQ